POUR LES ATTAKAPAS.—Le vapeur BILLOW, capitaine H. Pritchard, est en chargement au bout de la rue Bienville et partira mercredi 20, à 9 heures de l'après midi; il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, Nouvelle Ibérie, Franklin, Pattersonville, Bayou Bœuf, l'embouchure du Bayou Black et tous les points intermédiaires. S'adresser à bord ou à JOHN HALL,
19 jan 3, Front Levee.

POUR ST MARTINVILLE, ATTAKAPAS—Le vapeur neuf BELLE ISLE, capitaine Joseph Labarthe, partira pour St Martinville et les ports intermédiaires mardi, 19 janvier courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Bienville, ou à FOLLAIN & BELLOCQ,
18 jan rue St Louis

POUR COVINGTON et les points intermédiaires—Le bateau à vapeur neuf et solide PUTNAM, capitaine Gilbert Blue, partira du bout du chemin à coulisses du lac Pontchartrain tous les lundis, mercredi et vendredi, après l'arrivée des chars de neuf heures et demie du matin. A son retour il partira de Covington tous les mardi, jeudi et samedi à 7 heures du matin.
Pour plus amples informations, s'adresser à
16jan CHARLES DUFOUR, No. 11, Conti.

POUR LES ATTAKAPAS—Paquebot régulier partant tous les Samedis—Le bateau à vapeur neuf et tirant peu d'eau ST HELENA, construit pour passagers, commandé par le capitaine A. M. Browia, partira samedi prochain, à 2 heures pour St Martinville, et prendra du fret et des passagers pour Bayou Chen, Pattersonville, la Baie Berwick, Bayou Bœuf et Black, Centreville, Franklin, la Nouvelle Ibérie et St Martinville, ainsi que pour tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, où se trouvent de beaux aménagements, ou à F J PAVY & Co, agents.
N. B. Le St Helena ne tire que 22 pouces, les personnes qui donneront du fret peuvent être assurées qu'on ne le débarquera pas sur les levées. 14jan

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, fait régulièrement, comme paquebot hebdomadaire, les voyages entre la Nouvelle-Orléans, la côte et Bayou Lafourche, partant de la Nouvelle Orléans tous les MERCREDIS matin, opérant son retour de Thibodeaux tous les SAMEDIS à sept heures du matin et partant de Donaldsonville tous les DIMANCHES à sept heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BEAUDIN LANDRY.
11 jan

ARRANGEMENT D'HIVER. PAQUEBOT POUR LA BALIZE ET LA POINTE A LA HACHE—Le vapeur SULTAN, parfaitement construit [illegible], sous le commandement du [illegible] Joe Miller, partira (jusqu'à nouvel ordre) [illegible] Balize tous les vendredis matin, à 10 heures [illegible] de la Balize pour la Nouvelle Orléans tous [illegible] et de la Nouvelle Orléans pour la Pointe à la Hache tous les mardis à 10 heures A. M. d'où [illegible] le jour suivant. [illegible] passage, s'adresser au capitaine à [illegible] rue Conti ou à
J F BERCIER & Co. 54, Vieille Levee

PAQUEBOT DE LAFOURCHE—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les [illegible] à 10 heures du matin [illegible] Donald[illegible] Pour fret ou passage, s'a[dresser à] J H MORRISON & Co. [illegible] a été entièrement réparé et [illegible] Sous le rapport de la marche, [illegible] aménagements il ne le cède à [illegible] sortes de voyages. [illegible] débarquement du fret [illegible] fleuve que sur le bayou.

Pour la Balise et Pointe à la Hache—A la demande de beaucoup de personnes, les armateurs du [illegible] MUSIC ont changé les jours de départ de [illegible] Dorénavant, été comme hiver, ce bateau partira de la Nouvelle Orléans tous les same[dis] [illegible] du matin pour la Balise, et [illegible] à la Hache, il partira le mer[credi] [illegible] A. M. et opérera son retour le [illegible] passage, s'adresser à bord [illegible] CAROSE & Co., 71, Vieille Levée

PAQUEBOT REGULIER [illegible] dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ Le [illegible] MAGNOLIA, capitaine St Clair Thomasson, [illegible] TOUS LES DIMANCHES [illegible] THEOD SHUTE agent 41, Canal

Paquebot du Bayou Sara [illegible] BELLE CREOLE [illegible] P. A. CHAMPOMIER [illegible] Vieille Levee

POUR LA HAVANE—Le navire CHRISTOPHE COLOMB, [illegible] TH BAILLY BLANCHARD, 99 Douane

POUR BOSTON—Le navire RIAL[illegible] Hanson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 93 Commune

POUR BOSTON—Le navire ARKANSAS, [illegible] Lafarge, partira incessamment [illegible] L H GALE, 93 Commune

POUR BOSTON—Le navire JOHN DUNLAP, capitaine Choate partira incessamment [illegible] tout son chargement [illegible] s'adresser à L H GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON—La Barque SIBE[illegible] Barnet [illegible] L H GALE 93 Commune.

POUR NEW YORK—Ligne Union [illegible] paquebot AUBURN, capitaine [illegible] J. W. STANTON & CO. [illegible] Magasin et Lafayette.

POUR NEW YORK—La barque HEBRON, capitaine Gregg, partira dans [illegible] JAMES E WOODRUFF, 60, Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire HENRY GARDINER, cap. Kemp, [illegible] de son chargement engagé, [illegible] passage, s'adresser à JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 19jan

POUR LIVERPOOL—Le navire CLAIBORNE, capt Burgess, partira sous peu. Pour fret de 800 balles de coton, ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire MANTEO, fin voilier, capitaine Weston, [illegible] de son chargement [illegible] Pour fret de 400 balles [illegible] s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire HOPE, fin voilier, capitaine Soule, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire CLIFTON, Ingersoll, partira sous peu. Pour fret de 800 balles coton ou pour du fret lourd, s'adresser à Levi H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire EDMOND PERKINS capt. Tracy, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles cotons ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune

POUR LIVERPOOL.—La barque ABBOT LORD, capitaine Blaisdell, partira incessamment. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR GLASGOW.—La barque FANNY, cap. Sampson, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR GLASGOW.—Le navire EMBLEM, cap. Smith, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire Coas[illegible], cap. Sampson, partira sous peu. Pour fret de 800 balles coton ou passage, s'adresser à Levi H. GALE, 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire JOSEPH, capt. Christ, ayant tout son fret engagé, partira positivement le 15 janvier prochain. S'adresser pour passage seulement au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune, ou à F JORDY, 10, rue Conti

POUR LONDRES.—Le navire R C BAILEY, capt. Fitz, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES—La barque CHESTER, cap. Landers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

De toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage, en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 18v

HOTEL D'ORLEANS.

Rue de Chartres, 151, entre St Louis et Toulouse. ATE. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et le public en général, qu'elle tient toujours ledit Etablissement, qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, confort et propreté, aux prix les plus modérés.

On pourra se procurer des appartements, pension comprise depuis $1, $1 25 et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $40. [illegible] pensionnaires pour le déjeuner et le dîner [illegible] seulement, et fait [illegible] servir en ville [illegible]

GRAINES FRAICHES, de Jardinage et de fleurs, garanties être de la récolte de 1846.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Louisville, de New York, un grand assortiment de graines fraîches, provenant des meilleurs grainetiers du Nord, consistant en betteraves, fèves, choux, choux-fleurs, carottes, concombres, panais, laitues, melons, aubergines, oignons, radis, épinards, tomates, navets & &c.

Aussi—10,000 pieds d'asperges-maîtresses, à vendre par Wm. DINN,
9 jan No. 11 rue de la Commune

EAU-DE-VIE ET ESPRITS PURES.—30 barils première et quatrième preuve en débarquement du navire Louisa et à vendre par [illegible] ROBERTS & HALL, 75 Magasin.

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE de Nashville contre l'Incendie et sur la mer.
CAPITAL $200,000. Payé en entier.
Assurances Maritimes, de rivières et contre l'incendie, chambre d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent, No. 33, rue du Camp
Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juil—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPETUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 35, rue du Camp.
17 août—6m A. BROTHER,—agent

JOHN M'CARTY, MECANICIEN, No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures complètes de lieux d'aisances, Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c, Baignoires, Lavabos. Il pose et répare les tuyaux en plomb, entreprend toute espèce d'ouvrage [illegible]. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1an

THE et Indigo—1000 colis thé poudre à canon Impérial, Pouchong, Young Hyson et Hyson; 5 surons indigo de Carracas, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 dec 40, Gravier

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, et d'autres arrivages,
75 caisses chapeaux Palo-Alto, soie, feutre, cass, chapeaux de castor pour hommes et pour jeunes gens, chapeaux de laine cirés, casquettes en veau marin, &c., à vendre par FROST & Co,
30 oct 10, Magasins.

VITRES, &c.—1600 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8, et de 30 sur 44, double et simple épaisseur; 3000 barillets blanc de plomb; 40 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre; ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les accessoires de leur atelier. R. CLANNON,
9 dec 46, Canal.

GENIEVRE—50 colis allemande ombrée en boucauts, tierçons et barils, à vendre par
14 dec ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

SARDINES en boîtes, demi et quarts de boîtes, de la marque de A. Camus, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 rue St-Louis

CERISES A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises fraiches à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St Louis

VIN—400 caisses St-Julien, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St Louis

CUIVRE—Un lot de vieux cuivre, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St-Louis

CUIR—25 rouleaux, venant d'arriver, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas.

WHISKEY Toscaloosa—30 barils très vieux Toscaloosa, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas

CARTONNAGE—Récemment reçu de Paris, pour les étrennes du jour de l'an, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34 Tchoupitoulas.

HOUBLONS—20 balles, récemment reçues, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas.

BRODEQUINS de Russett—50 caisses d'excellentes manufactures du Jersey tannés à l'écorce de chêne, convenables à l'usage des habitations, à vendre par FROST & Co,
12 dec 10 rue des Magasins

CIGARES—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de cigares, savoir: Regalias, La Luna, Patente, Emilia, Estrella, Star, Ronda, Laguna, Mahonesa, Magnolia, Palona, Reina, Sereno, Amazona, Regalias 2da; Aurora, con C. Colon, Palma, Sereno, Delicias, Lucera, Tranca, Ilva Ausa, Imperiales, Militares, Panetelas Canones, Trabucos, &c, des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas

EN débarquement des navires Winnegance et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge bon ordinaire;
100 barils et demi barriques vin blanc Haut-Sauterne. J. M. LUCAS,
24 nov 30, rue Bienville.

A VENDRE en débarquement du navire français Noé, de Cette et Marseille, situé en face du [illegible]
335 barriques vin rouge, St Gilles;
20 do do Langlade;
14 do do St-Clair;
30 do do St Georges;
20 do vin blanc de côte;
200 barils do;
42 do Madère;
150 paniers huile de Plagniol et de Sue;
150 caisses do diverses marques;
30 paniers do de 24 1/2 bouteilles, de Plagniol;
150 caisses eau verte, de J Fiquel;
150 do salaisons assorties;
107 paniers bouteilles vides;
90 caisses absinthe de Sauvajol Bruneton;
60 do muscat Frontignan vieux;
100,000 bouchons réguliers et pointus, en balles et ballots de diverses contenances;
25 caisses marmelade d'abricots et de prunes;
40 do de 12 cruchons curaçao;
40 do de 24 1/2 do do;
40 do marasquin en flacons et 1/2 flacons;
75 do liqueurs fines et superfines;
25 do fruits à l'eau-de-vie;
150 paniers anisette fine et superfine;
40 balles amandes à la dame;
50 caisses eau de fleurs d'oranger
Assorties en sorte, douces et amères en jarres; Graines pour oiseaux;
Champagne de diverses marques, &c. &c.
MARTIAL FEYRET & Co,
6 nov 27, rue St-Louis.

VIN de Champagne, 80 Paniers, marque du Bouchet, en grandes et demi-bouteilles, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE, 38, rue de Chartres.

EN débarquement du navire John Dunlap de Bordeaux, 150 paniers Guignolet superfin, 50 caisses Liqueurs surfines assorties, 40 dito Absynthe Suisse de Dubied père et fils, 150 dito Cerises à l'eau de vie, 300 bottes petits Pois au beurre, 200 caisses Vin rouge, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
11 dec 99, rue de la Douane.

CIGARRES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Salvadora
Regalia Sevillana, Regalia —La America,
" Orleans, Canones—Escolapia,
" Llobregat, Milita.—Llobregat,
" La Floresta, " La Rosa
" La Grata, " Puerto de la Havana.
" La Amalia,
A vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
30 nov 66, rue St. Charles.

ECOLE POLYTECHNIQUE.
No. 155, RUE DU CANAL.

DR. MACAULAY, principal de cette Institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe, rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes.

Dans l'intention de stimuler l'énergie de ses élèves, de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les évolutions et mouvements stratégiques, a été engagé pour les instruire dans l'art militaire et dans les exercices gymnastiques. Enumérer ici les nombreux avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du gymnase et d'une éducation militaire, combinées avec l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs des classes, serait douter de l'intelligence d'un public éclairé.

Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres; les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'instruction militaire, l'usage des globes ou de l'appareil du cabinet de physique, &c. Un uniforme pour les revues et un fusil de munition sont indispensables à ceux qui veulent profiter des leçons.

P. S. Les pensionnaires ont l'avantage additionnel de deux heures d'enseignement dans la soirée par deux professeurs, l'un anglais, et l'autre français
14 nov—3m

TABAC—600 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par
19 dec L CANTIN, 42 Gravier

CAFE—[illegible] sacs café Havane, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
TROISCROS & LAMPRE,
19 dec 96, Vieille Levée

SARDINES—4,000 demi boîtes sardines de Nantes 5,000 quart do, à vendre par
DARAN QUEYROUZE & Co,
9 dec 11 et 15, rue St-Louis.

FARINE—200 barils des Illinois, en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF

ABSYNTHE SUISSE de Dubied père & fils, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

SUIF—83 barils suif, en débarquement du vapeur Harkaway, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
9 dec 60, Camp

FROMENT—1040 sacs Froment, en débarquement du Harkaway, à vendre par
9 dec JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp

CHEMISES de Flanelle rouge—60 douz. en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr.,
12d 9, Canal.

TOILE A VOILE de coton marque de Jno Colt, pour voiles, tentes et prélats, en débarquement des navires Vicksburg et John Benson, à vendre par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

SULFATE DE QUININE—250 onces sulfate de quinine français, en magasin et à vendre par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

COUTIL d'Amoskeag A. B et C. Pearl River et Shatucket, à vendre par DE FOREST & Co,
15 dec 20, rue de la Douane.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET,
16 dec 22, rue St Louis

INDIGO DE GUATEMALA—14 surons indigo de Guatemala, à vendre à bas prix pour clore une facture, par LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

DROGUES ET MEDICAMENS en débarquement du navire Genesee de New-York:
2000 livres potasse blanche,
2000 do potasse rouge de Russie,
500 liv. camphre raffiné; 600 livres curcuma
300 livres carbonate d'ammoniaque,
300 livres jus de réglisse,
Fleurs de sureau, sauge, mélisse.
Capillaire, Belladonne, stramonium,
Extrait de ciguë, do de valériane,
Do de Belladone, baie de genièvre,
A vendre par P. CUSACHS,
28 no enc Conde et St Philippe,

MOUSSELINES brodées pour Rideaux—Un assortiment de mousselines brodées pour rideaux, à vendre, 48, Bienville st.
28d P. PERRET.

ARTICLES DIVERS—10 demi et 30 quarts pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve; 40 barils de 30 gallons Cognac Pellevoisin, de 1re preuve, de 1810 et 1832; sardines à l'huile en grandes et demi-boîtes, 200 demi-boîtes petits pois au jambon; 30 demi-boîtes truffes; 100 demi-boîtes pâtes truffés; 30 douzaines moutarde française; 3 caisses chapeaux de soie, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
11 dec 99, rue de la Douane

J. B. LASERRE, Coutelier
Rue Canal, No. [illegible], face à la rue Madison,
A L'HONNEUR d'informer les personnes qui [illegible] de leur confiance, [illegible] de recevoir, des [illegible] Paris, un assortiment de [illegible] ciseaux très fins de toutes [illegible] rasoirs, couteaux de table, [illegible] instruments de chirurgie, [illegible]

EPICES [illegible]—46 balles Poivre supérieur, [illegible] Vicksburg [illegible]

[illegible]
MARDI, 19 JANVIER 1847.
Dernière représentation et clôture définitive des représentations par la famille Ravel.
BENEFICE DE M. et Mme LEON JAVELLY.
Le 1er acte de:
LA SYLPHIDE,
Ballet pantomime.
La 1ere représentation de:
ROBERT MACAIRE,
ET
BERTRAND,
Pantomime.
LA NAPOLITAINE.
Pour la dernière fois, et à la demande,
LES BEDOUINS ARABES,
LA FIOLE DE CAGLIOSTRO,
Vaudeville en 1 acte.
Le spectacle commencera à 6 heures ½.

SALLE DE BAL ST-LOUIS.
GRAND BAL TRAVESTI.

LES souscripteurs audit bal, qui doit être donné lundi 15 février, s'assembleront au bureau de la salle de bal, lundi le 18 courant, à 6 heures P. M., pour choisir des commissaires. Les personnes qui désireront souscrire, trouveront tous les jours M. H. Ruffier audit bureau. 15jan—3f

SALLE DE BAL ST-LOUIS.
BAL ET SOUPER DES PÈRES DE FAMILLES.

LES pères de famille qui désirent rendre leur politesse aux jeunes gens souscripteurs aux bals de société, sont prévenus qu'une liste est ouverte au bureau de la salle de bal, dans le but de donner UN BEAU BAL AVEC SOUPER, le samedi 13 février 1847. S'adresser à H RUFFIER.
15jan—1sem

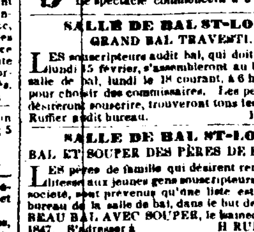

AVIS AU PUBLIC.

Nous croyons de notre devoir d'expliquer aux patrons du GRAND CIRQUE DE L'OUEST, les causes de l'accident arrivé dimanche soir, sur la Place du Cirque, et surtout de démontrer que ni prévoyance ni vigilance de notre part, ne pouvaient le prévenir ou l'empêcher.

Les bancs n'ont pas cassé; leur solidité est trop grande pour que le poids même du plus grand nombre de spectateurs qu'ils pouvaient accommoder, les fit plier et rompre. Le terrain avait été détrempé par les pluies et le temps doux de l'après-midi; les supports qui soutenaient les sièges s'enfoncèrent dans la terre, et perdant l'aplomb qu'ils auraient dû conserver, les bancs s'affaissèrent, mais nous le répétons, ils ne se cassèrent point.

Une minutieuse enquête sur les conséquences de cet accident nous a convaincus qu'une seule personne, peut-être deux, avaient éprouvé une blessure grave. Aujourd'hui, les supports sont relevés, ils sont placés et soutenus de manière à prévenir la possibilité même que cet accident se reproduise jamais. Le voyer et le commissaire de la municipalité les ont examinés; ils les ont trouvés parfaitement établis et de toute solidité. Ils ont aussi pensé que la cause de l'accident était celle que nous avons définie.

Depuis longues années nous avons reçu, en notre qualité d'artistes écuyers, des témoignages non équivoques de la faveur du public de la Nouvelle-Orléans; cette faveur nous a été continuée depuis que nous avons ouvert le Grand Cirque, dont nous sommes propriétaires; nous osons espérer de sa justice qu'il ne nous retirera pas son patronage que nous ne cesserons de mériter.
19jan STONE & McCOLLUM.

CIRQUE STONE & McCULLUMS.

Les propriétaires ont l'intention de donner quelques Représentations, sur la Place Congo, Première Municipalité, TOUS LES SOIRS.

LE PAVILLON DE 160 PIEDS DE LONG recouvert d'une toile imperméable, peut accommoder 2,500 spectateurs assis
La population créole trouvera des sièges réservés.

PRIX D'ENTREE 25 CENTS.
Les portes ouvriront à 6 heures et un quart.
Le Spectacle commencera à 7 heures.
Une bonne police maintiendra l'ordre public.
13 jan S. K. STOKES, Directeur.

SALLE ST. LOUIS.
BAL TRAVESTI.

LA LISTE DE SOUSCRIPTION au bal travesti de la saison, qui doit avoir lieu le lundi 15 février 1847, est maintenant ouverte au bureau de la salle, et les personnes qui désireront souscrire pourront s'adresser à M. Ruffier.

Des gravures représentant les costumes les plus élégans ont été importées de Paris, expressément pour ce bal, et on peut les examiner en s'adressant à M. Ruffier. jan5

ON PEUT VOIR MAINTENANT
LE BEAU TABLEAU DE Venus sortant du bain.

La déesse de l'amour et de la beauté par TITIAN. Cette célèbre peinture était autrefois en la possession de Sir Thomas Lawrence, à sa mort elle a passé dans celle du PALL MALL GALLERY à Londres et en 1840 elle a été envoyée dans ce pays. Elle est maintenant devant le public au No 3e rue St. Charles vis-à-vis l'hôtel; pour quelques jours seulement.
Prix d'entrée 50 cents. 7jan—1m

GALERIE NATIONALE.
No 13, rue St Charles.

Grand Tableau original d'Anelli, LA FIN DU MONDE.—Aussi Une belle collection des Tableaux des peintres Américains et de bonnes copies des maîtres Italiens.
PRIX D'ENTREE, 50 CENTS.
Prix d'Entrée pour un mois, $1 00.
La Galerie est ouverte toute la soirée.
Explication du Tableau d'Anelli, gratis 25d.

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS-ELYSÉES, 3ME MTE.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARE ET MASQUE, tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et pour les QUARTERONNES, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes qui viendront à ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.

Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.

Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
9 déc. F. TRIGANT, Directeur.

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.
MUSIQUE MILITAIRE.

Mr. H. E. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIREES OU BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il a est adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise soit à grand ou à petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les valses, Polka quadrilles, &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.

M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets; ce dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St.-Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse.

MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou Mr. Cobini.

Adresses rue Ste.-Anne, No. 95, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

NEGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangemens de manière à être de ceux qui recoivent le plus régulièrement des esclaves de ces deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciens amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.

N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT,
31 nov—6m 56, Esplanade.

Cent Nègres à vendre.
HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, dispose de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leur achats ailleurs.
JAS. T. BLAKENEY, Agent,
21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

NEGRES A VENDRE.

RECEMMENT reçu et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à sa résidence No. 10, rue de l'Esplanade, près de son ancienne résidence. 19 oct—90

WM. F. TALBOT,

No. 20, rue Moreau, Troisième Municipalité.
VIENT de recevoir et à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, [illegible], travailleurs aux champs, &c. &c.
En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.
22 oct—4m

Habillements à Vendre au Prix Coûtant.

LE Stock et Habillements du magasin à l'encoignure des rues Conti et Vieille-Levée, est offert en vente en gros ou en détail, au prix coûtant et au dessous.

Le propriétaire étant sur le point de quitter la ville, offre un bel avantage aux acheteurs.

L'installation du magasin sera vendu à bas prix à celui qui désirerait louer le magasin. 7 jan

AVIS.
DOMINIQUE DE CASTELNAU, [illegible] l'honneur de prévenir ses amis [illegible] public que, depuis le 1er octobre, il est propriétaire de la pharmacie [illegible]
[illegible]

BUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient
UNE ECURIE,
[illegible]

[illegible] GRAND DEPOT [illegible] No. 50, [illegible]

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," qu'on dit pouvoir guérir tous les cas d'affection, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroides, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Ellis du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en serviront éprouveront les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 50, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes.—La Teinture indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres et frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se razer.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 50, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érysipèles, le tic douloureux, les maladies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 50, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE. — Remède contre la gonorrhée du Dr. Connet.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 50; rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 déc—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,
DEPOT CHEZ BERTRAND & FILS,
Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

Véritable Baume de Colombie.

Une belle chevelure est la parure d'une femme C'est une vérité qu'il est inutile de répéter, car toutes les femmes en sont convaincues. Pour la conserver, il faut employer le Baume de Colombie, dont les avantages sont de lui donner un brillant magnifique, de la faire boucler, de l'empêcher de grisonner et de tomber. Ce baume est le seul qui ait une vertu réelle. Il ne se vend qu'au No. 50 rue Poydras, magasin où l'on trouve le véritable Remède Magique
4 jan

Institution de Mme Desrayaux,
Fondée en 1832 par Madame Loiris,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'ARRIVÉE d'une maîtresse de Paris (par le Francis Depau) complète le personnel de l'établissement.

Ce personnel se compose ainsi qu'il suit
Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux,
Histoire, Littérature, Elemens de sciences, M. A. Deshayes
Littérature Anglaise, Docteur Macaulay.
Enseignement, Français, Arithmétique, Géographie, Miles Hart et Joffre.

Mlle HUET, ayant subi son triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et munie de diplomes attestant sa capacité pour diriger une maison d'institution de premier ordre; Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.

Instruction religieuse, M l'abbé Lesnes.
Piano-Solfège et chant, Mme Desrayaux et Mmes Berbiguier et Hue Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.
Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.
Leçons de danse, Mme Arabine Brooks.

Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les élémens des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.

Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la zèle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 12 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme GRANET,
AUTREFOIS RUE BOURBON,
Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de plein exercice. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvus de toutes les nécessités que réclament l'hygiène et l'agrément: rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parents.

Les objets d'enseignement sont la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire mis continuellement en pratique, la Littérature, et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Cater, Feilliard, Nores et Lacal.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Brocard, avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 6 oct

ALFRED MUNROE & Co.
Magasin à prix fixe.
No 34, rue des Magasins.

RECOIVENT constamment par les paquebots de New-York, les articles suivants, qu'ils vendent aux prix marqués.

Habits.

Habits noir, anglais ou français,	$12 à $25
Lévites, do do	$12 à $25
Habits et lévites, drap superfin,	$12 à $25
Paletots, superfin, noir et couleur,	$10 à $22
Pilotes, noir ou bleu,	$10 à $12
Capotes et couvertures,	$3 50c à $12
Paletots sacs, tweed, cashmir,	$5 à $10
Manteaux, noir ou bleu,	$16 à $23

Pantalons.

Drap angl., franç., americ., de couleur,	$4 à $7
Casimir noir,	$5 à 10
do do surfin, à côtes,	$5 à 11
do élastique,	$6 à 10
do de couleur,	$5 à 7
Satinet, surfin noir, do bleu,	$2 à 4

Gilets.

Satin noir, collet droit, do croisé, do demi-croisé, do à châles,	$3 à $6
Casimir de couleur, mêmes façons,	2 à 5
Velours noir, mêmes façons,	5 à 8
Soie de fantaisie, mêmes façons,	5 à 8
Satin et soie, à raies, mêmes façons,	3 à 5
Drap et casimir noir, mêmes façons,	$3 à $4 50 c
Satin, pour bal, collet droit, riches,	$5 à $10
Piqué anglais, mêmes façons,	3 à 4

Aussi, un grand assortiment, à bas prix, au comptant, de

Chemises, Echarpes, Cravates, &c.
Chemises, tout fil, devant piqué,
do percale anglaise, do
do en Yorkmill, do
do Ginga et calicot français
do Flanelle rouge, avec ou sans col.
do en mérinos, croisé,
do flanelle surfine, do
do laine d'agneau, do
Caleçons en mérinos, flanelle, molleton, tricot de laine, do de coton, etc.
Caleçons et chemisettes en soie.
Echarpes en satin à la Richelieu, do avec nœuds.
Cravates de satin, de fantaisie, do en soie d'Italie.
Mouchoirs de toile et foulards, do à bordures, en batiste.
Gants, de chevreau, de daim, de cachemire, de mérinos, de tricot de laine, &c.
Chaussettes de laine, coton, mérinos, &c.
Parapluies, malles, sacs de nuit, &c.
Le tout à prix fixe.
ALFRED MUNROE & Co,
11jan—30f No 34, Magasins.

BREVET D'INVENTION.

LE soussigné de la "Fonderie Novelty" a pris un brevet d'invention pour un perfectionnement du MOULIN A CANNES; ce procédé s'appelle le MOULIN A SECONDE OU A DOUBLE PRESSION.

Les personnes qui désireraient se procurer ces moulins, peuvent s'adresser à MM. Bonner & Smith, No. 35 rue de Camp, Nouvelle-Orléans.

Les contrefacteurs dudit brevet d'invention seront poursuivis en vertu de la loi.
5 jan.—10 f. ALFRED STILLMAN.

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne—Cabriolets, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons; le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs.
A. E. CRANE, 66, St Charles,
19 déc—6m en face du Commercial Exchange

A VENDRE par le soussigné et reçu par les dernières arrivages du Havre, Bordeaux et Marseille,
100 barriques vin de Bergasse 1re. marque
100 do do Julien St Medoc,
100 do do Montferrand,
50 do do St. Emilion,
50 do do Queyries,
50 do do div. marques pour famille.
200 do do blanc Haut Sauterne.
50 caisses absinthe Suisse de Yersin et Lecoult.
50 do do d'Edouard Pernaud.
50 do do de Berthoud et fils.
50 do Kirshwasser de la Forêt Noire.
100 do Absinthe Sauvageolet Bruneton.
300 do cerises à l'eau de vie, Clermont,
200 do prunes, do do.
50 do poires do do.
50 do abricots, do do.
20 caisses liqueurs assorties en 1/2 et 1/4 bout.
20 paniers anisette superfine de Clermont.
100 do do de Bruo.
Cent mille bouchons fins pour bouteilles.
20 barils whiskey monongahela.
20 paniers guignolet d'Angers.
21 déc R. DUDOUYT, 13, Toulouse.

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.
TROISIEME DISTRICT JUDICIAIRE.—PAROISSE DE JEFFERSON.
Succession de Lucien Labranche, décédé.

EN vertu d'un jugement rendu le 28 décembre 1846, par l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire, dans l'affaire de "Romuald Labranche, et autres contre Mathilde Labranche et autres pour un partage," moi, soussigné, shérif de la paroisse de Jefferson, je procéderai sur les lieux, Jeudi 28 janvier 1847, à la vente publique des biens ci-après décrits, dépendant de la succession dudit feu Mr. Lucien Labranche, savoir:

1. UNE HABITATION établie en sucrerie, située dans ladite paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ dix milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant à trente carrés trente deux arpents, plus ou moins, de face au fleuve, sur une profondeur de quatre-vingts arpents entre lignes parallèles; bornée du côté d'en haut par les terres de Firmin Cavelier et frères, pp. d. c. l., et du côté d'en bas, par les terres de [illegible] Deschappelles; ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances, consistant en deux maisons de maître dont l'une est entièrement neuve, en une sucrerie, une purgerie, machine à vapeur, magasins, étables, cabanes à nègres et autres améliorations. Ensemble, aussi, avec un certain morceau de terre connu sur le nom de "Ile Verret" situé derrière ladite habitation, et dans la prairie y appartenant — ladite île étant à une distance d'environ quatre vingt-dix arpents du fleuve, et mesurant deux cents arpents de superficie. Ensemble, aussi, avec la moitié d'une certaine terre, située dans ladite paroisse de Jefferson, sur le lac Perrier ou Ouacha, et connue sous le nom de "Grandes Coquilles;" ladite moitié de terre, mesurant plus ou moins sept arpents de face au lac, sur trois arpents de profondeur, et appartenant à ladite habitation. Ensemble, aussi, avec les actions de Banque qui suivent, savoir: Deux cent six actions du fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, et quatre cent quatre vingt dix-huit actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane; le tout garanti par hypothèque sur une portion de ladite habitation et des esclaves y attachés. Ensemble, enfin, avec les esclaves ci-après nommés et décrits, savoir:

Adrien, nègre créole, laboureur et charretier, âgé de 35 ans.
Ambroise, charpentier, âgé d'environ 37 ans.
Apolline, nègre de champ, âgé de plus de 70 ans.
Auguste, nègre de champ, commandeur et laboureur, âgé de 47 ans.
Azor Aousan, nègre de champ, âgé de 60 ans.
Ben, nègre de champ, laboureur et ingénieur, âgé de 43 ans.
Billy, bon nègre de champ, âgé de 45 ans.
Bob, bon nègre de champ, tonnelier, ayant une hernie, âgé de 30 ans.
Charles Caile, bon nègre de champ, âgé de 33 ans.
Edmond Boileau, nègre de champ et laboureur, âgé de 38 ans.
Edmond Créole, nègre de champ, laboureur et charretier, âgé de 30 ans.
Big Edmond, alias Edmond Mousier, tonnelier, ayant mal à une jambe, âgé de 45 ans.
Etienne, second commandeur, âgé de 44 ans.
Gabriel, nègre de champ et laboureur, âgé de 40 ans.
George, nègre de champ, laboureur et bon tonnelier, âgé de 47 ans.
Isaac, bon nègre de champ et laboureur, âgé de 27 ans.
Jack, charretier, bon nègre de champ, âgé de 34 ans.
Jaquot, nègre de champ, affligé d'une hernie, âgé de 30 ans.
John Louis Créole, charretier et bon nègre de champ, âgé de 40 ans.
John Louis Maçon, bon maçon, âgé de 52 ans.
Jean Pierre, troisième commandeur, âgé de 43 ans.
Joe, premier commandeur, âgé de 39 ans.
Julien, bon nègre de champ et charretier, âgé de 30 ans.
Lazarre, nègre de champ et charretier, âgé de 42 ans.
Léo, charpentier et charron, âgé de 41 ans.
Louis Aousan, nègre de champ, atteint de surdité, âgé de plus de 60 ans.
Petit Louis, bon laboureur et nègre de champ, âgé de 33 ans.
Petit Manuel, bon laboureur et nègre de champ, âgé de 32 ans.
Ned, bon tonnelier et nègre de champ, âgé de 50 ans.
Paul, nègre de champ et sucrier, atteint d'un rhumatisme, âgé de 60 ans.
Pierre, charretier et laboureur, âgé de 30 ans.
Philippe Congo, nègre de champ, âge de 60 ans.
Petit Sam, nègre de champ, âgé de 26 ans.
Sawny, charpentier et charron, âgé de 31 ans.
Stephen, nègre de champ, ayant mal à une jambe, âge de 40 ans.
Tom Jamaique, nègre de champ, âgé de 52 ans.
Petit Tom, nègre de champ et laboureur, âgé de 34 ans.
Valentin, nègre de champ et laboureur, âgé de 70 ans.
West, charretier, ayant une hernie, âgé de 40 ans.
William, bon nègre de champ, âgé de 37 ans.
Zénon, bon laboureur et nègre de champ, âgé de 43 ans.
Jack, cocher, adonné à la boisson, âgé de 45 ans.
Jasmin, cuisinier, ayant un rhumatisme, âgé de 60 ans.
John, nègre de champ Creole, maladif, âgé de 42 ans.
Frédéric, cordonnier, âgé de 45 ans.
Needham, bon nègre de champ, âgé de 30 ans.
Philippe, bon chasseur et domestique, âgé de 30 ans.
Pierre alias Foute, gardien, âgé de 66 ans.
Catherine négresse de 27 ans, avec ses trois enfans, Isabelle, de 8 ans, Owen, de 6 ans et Marie Rose, de 18 mois.
Cécile, domestique, âgée de 46 ans.
Charlotte, négresse de champ, maladive, âgée de 35 ans.
Delphine, négresse de champ, âgée de 31 ans.
Big Delphy, négresse de champ, maladive, âgée de 50 ans.
Françoise, négresse de champ, constitution faible, âgée de 30 ans.
Grace, négresse de champ, maladive, âgée de 42 ans.
Héloïse, négresse de champ, constitution faible, âgée de 50 ans.
Julie, négresse de champ, âgée de 30 ans.
Grande Kitty, négresse de champ, âgée de 45 ans.
Lucy, négresse de champ, âgée de 45 ans.
Melly, négresse de champ, maladive, âgée de 46 ans.
Misère, négresse de champ, âgée de 35 ans, avec ses deux enfans, Mathurin, de 5 ans et Richard, de 18 mois.
Rachel, infirme et incapable de travailler.
Marguerite, fille de Misère, âgée de 14 ans.
Ritter, négresse de champ, constitution faible, âgée de 46 ans, et ses deux enfans, Austin, de 12 ans et Henderson, de 5 ans.
Grande Dally, négresse de champ, ayant mal au pied, âgée de 46 ans.
Vieille Dally, blanchisseuse et domestique, âgée de 58 ans.
Tabby, négresse de champ, âgée de 24 ans.
Tima, négresse de champ, âgée de 50 ans.
Victoire, constitution faible, âgée de 40 ans, et sa fille Alexandre, de 12 ans.
Manon, négresse de champ, et son enfant Norbert, de 12 ans.
Sylvie, négresse de champ, âgée de 29 ans.
Charlotte, bonne blanchisseuse et domestique, âgée de 36 ans.
Clarisse, négresse de champ, âgée de 37 ans.
Justine, bonne blanchisseuse, maladive, âgée de 52 ans.
Julienne, bonne couturière et domestique, âgée de 40 ans.
Junon, bonne domestique, âgée de 32 ans.
Buckey, bonne négresse de champ, âgée de 24 ans.
Jeannette, domestique et gardienne, âgée de 34 ans.
Fanchonnette, négresse de champ, âgée de 15 ans.
Céleste, négresse de champ, âgée de 17 ans.
Clarisse, négresse de champ, âgée de 21 ans.
Christophe, négrillon, âgé de 15 ans.
Elsi, négrillon, âgé de 15 ans.
Esther, négresse de champ, âgée de 24 ans.
Geneviève, négresse de champ, âgée de 22 ans.
Guillaume, bon nègre de champ et laboureur, âgé de 24 ans.
Fanny, négresse de champ, âgée de 14 ans.
Janvier, mulâtre, âgé de 15 ans.
Kitty, bonne négresse de champ, âgée de 26 ans, et son enfant Angèle, de 18 mois.
Leandre, négrillon, âgé de 15 ans.
Madeleine, négresse de champ, affligée d'une scrofule, âgée de 15 ans.
Petite Mamette, négresse de champ, âgée de 17 ans.
Mally alias Marie, négresse de champ, âgée de 19 ans.
Michel, nègre de champ, âgé de 19 ans.
Théodule, nègre de champ, âgé de 14 ans.
Virgile, nègre de champ, âgé de 22 ans.
Virginie, domestique, âgée de 16 ans.
Willis, mulâtre, âge de 20 ans.
Evariste, domestique, âge de 14 ans.
Jacob, domestique, de 14 ans.
Hannah, bonne gardienne, âgée de 40 ans.
Alexis, nègre de champ, maladif, âge de 17 ans.
Andrews, nègre de champ, constitution faible, âgé de 24 ans.
Armsted, bon nègre de champ, âgé de 30 ans.
Bazile, nègre de champ et charretier, âgé de 35 ans.
Bobnew, nègre de champ, âgé de 45 ans, très maladif.
Cesar, nègre de champ, âgé de 26 ans.
Cromwell, bon nègre de champ, âgé de 46 ans.
Holiday, bon nègre de champ, laboureur et charretier, âge de 32 ans.
Isidore, bon nègre de champ, âgé de 26 ans.
Joe Souiat, nègre de champ, âgé de 26 ans.
John Dusuau, griffe, enclin au marronnage, âgé de 45 ans.
Little John, nègre de champ, âgé de 20 ans.
July, nègre de champ et palefrenier, âgé de 36 ans.
Joseph, nègre de champ, âgé de 60 ans.
Labrouyard, nègre de champ, très maladif, âgé de 30 ans.
Laurent, nègre de champ et gardeur, âgé de 45 ans.
Mayor, bon forgeron, âgé de plus de 50 ans.
Reuben, nègre de champ, âgé de 45 ans.
Black Sam, nègre de champ, âgé de 45 ans.
Sandy Norbert, nègre de champ, marronneur, âgé de 45 ans.
Maurice, marronneur, âgé de 40 ans.
St-Cloud, nègre de champ, âgé de 50 ans.
Tom Lodger, âgé de 45.
Trapp, nègre de champ, âgé de 56 ans.
Ulysse, do do 40 ans.
Valery, do do 40 ans.
William, do do 50 ans.
Jesse, do do 50 ans.
Pierre, do do 25 ans.
Arthémise, mulâtresse, de 34 ans, bonne couturière; et ses trois enfans, Ephraim, de 9 ans, et Marie Thérèse, de 6 ans, Adelaide, de 3 ans.
Rina, bonne négresse de champ, âgée de 35 ans.
Peter Toussaint, do do 26 ans, et son enfant Rosa, de 2 ans.
Harriett, bonne négresse de champ, âgée de 28 ans.
Haydée, bonne négresse de champ, âgée de 45 ans, constitution faible.
Mary, maladive et incapable de travailler, âgée de 28 ans.
Pasey, négresse de champ, âgée de 30 ans.
Pauline, do do 40 ans.
Rachel, do do 26 ans, avec son enfant Emile, de 2 ans.
Big Sally, négresse de champ, âgée de 30 ans.
Amy, do do 20 ans.
Joséphine, do do 32 ans, et ses deux enfans, Jaquot, de 12 ans, et Joseph, de 4 ans.
Albert, mulâtre, domestique, âge de 28 ans.
Fine, domestique et couturière, âgée de 48 ans.
Robert, maladif et bon à rien, âge de 45 ans.
Adelaide, âgée de plus de 70 ans.
Azof, de 70 ans.
Charley, do
Frank, do
Manette, âgée de plus de 65 ans.
Pouponne, domestique, de 40 ans, maladive.
Rose, de 70 ans.

Termes et Conditions:

1o. Un quart du prix d'adjudication, comptant.
2o. L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $[illegible], montant de l'emprunt sur actions fait à la Banque de l'Union de la Louisiane, payable le 1er Avril 1847, et renouvelable conformément à la charte de ladite Banque; et il assumera en outre l'hypothèque consentie pour sûreté desdites actions, suivant acte au rapport de Mr. Adolphe Mazureau, notaire, à la Nouvelle-Orléans, en date du ——.
3o. L'acquéreur assumera également le paiement d'une somme de $15,936, montant de l'emprunt sur actions fait à la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er Mai 1847, et renouvelable conformément à la charte de ladite Banque; et il assumera en outre l'hypothèque consentie pour sûreté desdites actions, suivant acte au rapport de——, en date du——.
4o. Et la balance du prix d'adjudication, payable en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans; l'acquéreur fournira des billets par coupons, endossés à satisfaction, assurés par privilège et hypothèque; et en cas de non paiement, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par le Recorder de la paroisse de Jefferson, aux frais de l'acquéreur, [illegible] payable au domicile de la Banque [illegible] de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans.

II. Les meubles, [illegible]
Terme: Comptant.
Paroisse de Jefferson, ce 21 Décembre 1846.
[illegible]
déc. 28. Shérif de la Paroisse de Jefferson.

G. W. [illegible]
MARCHAND [illegible]
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No. 30, RUE DE LA DOUANE.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] vs. Mme Jean [illegible]
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Crozat, juge de paix de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente, (du consentement des parties), ce jour mardi 19 janvier 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, No 94, rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon,
Un lot meubles, faïence, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. GUSTAVE MEYNIER,
19 jan Constable du 4e justice de paix.

B Loring vs Charles E Hall—No 716.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D. Byrne, premier justice de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, l'exposerai en vente samedi, le trente janvier 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez.
Tous les droits, titres et intérêts de Charles E Hall, dans et à l'imprimerie, dite le Tropic de la Nouvelle-Orléans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. JOHN J HOPPE,
19 jan Constable

Jean Augé, vs. Jacob Kohn, No [illegible].
EN vertu d'un consentement entre les parties, dans cette affaire, il sera offert en vente ce jour, mardi, 19 janvier 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, No 94, rue St-Pierre, entre les rues Royale et Bourbon:
Un lot bancs, lampes, tables, un accordéon, &c., saisis dans ladite affaire—Conditions, comptant.
GUSTAVE MEYNIER,
19jan Constable du 4me Justice de Paix.

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Charles Deverreux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Fraser, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
THOS. C. POOLE.
18jan Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Aaron Charles Depas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les Lettres d'administration à la succession vacante de feu Phonias Depas, décédé: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
18 jan—3 THOS C POOLE, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Succession de Jean Jacques Chassé.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau et compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et tableau.
Par ordre de la Cour, ce 16 janvier 1847.
18jan O. LE BLANC, Jr. dep. greffier.

Succession de Patrick Walsh.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par David Barbour, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.—Par ordre de la Cour.
11jan TH. C. POOLE, Greffier

Quartier-Général.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 12 janvier 1847.

MESSIEURS les officiers commandant les compagnies de la Légion, sont invités à se rendre au bureau du soussigné, mardi prochain, dix-neuf du courant, à dix heures du matin, afin de recevoir le contingent qui revient à leurs compagnies respectives, des $4,000 appropriées par l'Etat pour achat et entretien des équipements de la Légion pour l'année 1847, d'après les tableaux d'inspection de 1846.
13 jan D. AUGUSTIN, Brigadier Général

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—JANVIER 1847.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	George, Adelaide Mlle
André, Charles	Gondeaud, Louis
B	Guillaume, Dlle
Benoit, J. Bte du Alfred	Gurju, Jean Gabriel
Beauce, Pierre Denis	J
Besson, Jean Baptiste	Jung, Chrétien
Bontemps, teinturier	L
Beau, François	Leglise, Jean
C	Lovet, Pierre
Chapus, Mme	Legrillon, Michel Frédéric
Courteaux, Alphonse	Lacroix, Eugène
D	M
Doust, Jean Marie	Magnié, Guillaume
Durel, Théodore	Meyneil, Jean
Dumont, Jacques et Isidore	Mougin, Etienne
Dumont, Ozence	P
F	Pichot, François
Fayolle, Edouard	Prevot, Nicolas Pierre
Fortant, Jr. Louis Clovis	T
Fabvre,	Thoret,
G	Talbot, Adelaide Mme
Gachemin, Pierre	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rampart et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 12 jan

THS. H. LEWIS, J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS.
Bureau No. 180, rue Royale.
6 oct—6m

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT
MAURIAN & LAMBERT,
AVOCATS,
BUREAU No. 154, RUE ROYALE.
19 oct—6m

CHAS. A. BARRIERE.
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises.
25 sept—

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
81, rue du Canal,
NOUVELLE ORLEANS 17 nov

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
31dec 44, RUE POYDRAS.

ACADEMIE DE DANSE.

A la salle de bal St-Charles, 29, rue St Charles.
M. et Mme HAZARD, préviennent respectueusement les habitans et les messieurs de la Nlle Orléans, qu'ils viennent d'arriver de Philadelphie et qu'ils ouvriront une académie de danse dans la salle ci-dessus mentionnée. Ils professeront aussi dans les familles et dans les pensionnats.
Mme Hazard donnera des leçons aux dames qui préféreront se recevoir d'elle-même.
En outre des danses et des walses ordinaires, ils démontreront les suivantes
La valse redowa.
La valse mazurka.
Quadrilles mazurka.
Valse à 2 et à 5 temps.
Quadrilles polka.
Valse id.
M. Hazard étant né à Paris et ayant eu l'avantage d'être en rapport avec les meilleurs professeurs de Paris et de Londres, peut donner aux personnes qui voudront bien le patronner, l'assurance que les danses ci-dessus, leur seront démontrées exactement, comme on les danse dans les meilleures sociétés d'Europe.
On pourra connaître les conditions, les heures de leçon et les références, en s'adressant à la salle de M. et de Mme Hazard, ou à leur domicile, 40, rue du Canal. 13 jan—40

TAPIS A BON MARCHE.

NOUS offrons en vente un grand assortiment de tapis, toile cirée, &c., à un très-léger bénéfice sur le coût d'importation. Nos marchandises sont toutes achetées dernièrement et du dernier genre. Nous appelons l'attention de toutes les personnes qui ont besoin de telles marchandises, elles trouveront, pour du comptant, de très bons achats à faire.
Tapis Axminster ou de Turquie.
do Velours de Wilson et à tapisserie,
do de Bruxelles, nouveau genre.
do Impériaux triples, do
do Ingrains superfins.
do fins et communs.
do coton et fil.
Toile cirée pour parquets de 3 à 20 pieds.
Nattes 4/4, 5/4 & 6/4.
Baises à dessins et unis, rideaux, stores, toile à drap couvertures, dessus de table, marchandises [illegible] de fantaisie, d'importation française.
DAMERON, THOMPSON & Co,
12jan No. 26, rue de Chartres et 27, Douane

LE soussigné désirant de clore ses ventes aussitôt que possible, son grand stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE et de MODISTES, est déterminé à réduire ses prix tels qu'ils pourront satisfaire les acheteurs, lesquels sont priés de venir examiner ces marchandises; ils pourront se convaincre qu'il y aura avantage pour eux.
Habillemens en cachemire [illegible], mousseline de laine, soierie, satin broché, mousseline, tarlatane, et dentelle brodée; en shalls de cachemire, soie, laine et mérinos; manteaux brodés et en mérinos uni, pèlerines et visites, rubans, fleurs, dentelles et broderies, gants, bas et articles de fantaisie, bonnets pour dames, demoiselles et fillettes, en toutes genres; corsets, parasols et ombrelles, ridicules, bourses et ornements de tête; peignes d'un nouveau style, colliers et bracelets, etc. etc.
Les marchands et détaillans de la campagne trouveront qu'il est de leur intérêt de venir examiner ces marchandises. ID F WAYMOUTH,
12 jan 57 rue du Canal

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'ANGLAIS, et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaitre le talent avec lequel Mme CHILDS a professé soit dans les écoles publiques, soit dans les institutions particulières de cette ville, et procurement toutes les recommandations désirables.
Mme CHILDS donnera indifféremment ses leçons chez elle, ou au domicile de ses élèves.
S'adresser rue Royale, No. 105, entre Conti et St Louis.
RECOMMANDATIONS:
Wm. Préret, Pierre Soulé,
U. Mercier, Armand Pitot,
L. Lyma, F. Buisson.
10 nov—3m

GRAISSE—103 barils 1ere qualité, 11 barillets do. en débarquement du vapeur Music No 2 de St Louis, à vendre par D LANATA,
17 dec 9 et 10 rue Jefferson

RAISINS VERT DE MALAGA.—100 barillets en magasin et à vendre par LOREILHE & Co.
14 jan Encoignure Royale et Douane.

TRUFFES DU PERIGORD, de la nouvelle récolte.—300 demi boîtes reçues par les navires Austerlitz et à vendre par LOREILHE & Co.
14jan Encoignure Royale et Douane.

CERISES A L'EAU-DE-VIE.—200 caisses [illegible] de la marque de André [illegible], à vendre par LOREILHE & Co,
14jan Encoignure Royale et Douane.

VINS EN CAISSES—1000 caisses de différentes qualités à vendre par LOREILHE & Co.
14jan Encoignure Royale et Douane.

BOUCHONS.—400,000 bouchons de diverses qualités à vendre par LOREILHE & Co.
14jan Encoignure Royale et Douane.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu John Waters Collins, décédé. Dans l'affaire des mineurs Joseph Robert Collins et Lucinda Collins.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 14 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le vendredi, dix neuf février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour compte de la dite succession, à l'adjudication de:
L'esclave nommée HARRIET, négresse âgée d'environ quatorze ans.
Conditions, comptant.
L'acte de vente devant A D Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L LEWIS,
16 jan—30m30j Shérif de la paroisse d'Orléans

PAR G. W. CHRISTY, Encanteur.
Succession de feu [illegible] Hunter.
COUR DES PREUVES de la Nouvelle-Orléans et Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—En vertu de deux ordres de vente, datés du 13 mai et du 17 décembre 1846, émanés de l'honorable ci-devant Cour des Preuves et de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique à l'arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, samedi le 23 janvier 1847, à midi, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites.
Quatorze lots de terre de valeur, situés dans l'îlet entre les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St. Thomas et Ste Thérèse, au faubourg Saulet, suivant plan dressé par Geo. T. Dunbar, sous la date du 31 janvier 1845 et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire public, sous le No 60 de son livre de plans No Un.
Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 contigus et mesurent chaque, vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent soixante quatre pieds onze pouces et deux lignes, et vingt sept pieds de largeur sur la ligne du fond qui fait face à une allée de vingt pieds de largeur.
Le lot No 1, contigu au lot No 5, mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent soixante quatre pieds, onze pouces et deux lignes, et vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans la ligne du fond, faisant face à une allée de vingt pieds de largeur.
Le lot No 9 mesure vingt cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds, onze pouces et deux lignes, et vingt-cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond et faisant face à une allée de vingt pieds de largeur.
Le lot No 10 est contigu au lot No 9 et mesure vingt-cinq pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds onze pouces et deux lignes, et vingt-cinq pieds quatre pouces et trois lignes de largeur, sur la ligne du fond, et faisant face à une allée de vingt pieds de largeur.
Les lots Nos 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont contigus et mesurent chacun, vingt sept pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds onze pouces et deux lignes, et vingt sept pieds de largeur sur la ligne du fond, et faisant face à une allée de vingt pieds de largeur.
Le lot No 17 mesure vingt trois pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent soixante quatre pieds, onze pouces et deux lignes sur sa ligne limitrophe au lot No 16 et cent soixante dix pieds, six pouces et deux lignes, sur la ligne supérieure.
Conditions —Un quart payable comptant et la balance, à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leurs échéances jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
19 dec—tlj shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu J. A. Bourgerel, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu de deux ordres de vente datés 12 et 15 décembre 1846, et à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, jeudi le 21 janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
Deux lots de terre situés dans la paroisse Livingston, en cet Etat, près "Uncle Sam", sur la rivière Tangipaho et désignés sous les numéros Un et Deux sur un plan dressé par Pilié et annexé à l'inventaire fait par Jacob Randolph, Recorder de la dite paroisse Livingston.
Le lot No Un mesure 1000 pieds de face à l'avenue P—, sur une profondeur de 3702 pieds du point B au point A dudit plan et de 2412 pieds du point D au point C, sur la ligne faisant face à l'une des limites du lot No Deux ci après décrit.
Et le lot No Deux faisant face à l'Avenue Forstall, mesure 165 pieds de largeur, entre deux lignes parallèles, sur une profondeur du point E au point C, de [illegible] pieds et de [illegible] pieds du point G au point F.
Et le même jour, à la même heure et audit lieu, je procéderai à la vente et adjudication de la propriété ci-après décrite et à la folle enchère de Jean Baptiste Molinard, savoir
Un lot de terre désigné sous le numéro Douze de l'îlet numéro Trois, d'après un plan dressé par le voyer de la municipalité No. Un, le 24 décembre 1836, et mesurant, le dit lot, vingt-huit pieds de face à la rue du Quartier, quatre vingt dix-huit pieds sept pouces et trois lignes sur la ligne du numéro treize, et quatre vingt dix-huit pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro onze.
Conditions—Pour la propriété sise dans la paroisse Livingston—un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque—et pour la propriété sise dans la paroisse d'Orléans, un tiers payable comptant et la balance à six et douze mois de crédit, à compter du 19 juin dernier en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque, et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, en cas de non-paiement à échéance.
Les actes de vente devront être passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS.
19 dec—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Joseph Pilié, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 15.—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 décembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le vendredi, 5 février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de biens fonds et des actions de banque ci-après décrits, pour le compte de la dite succession, savoir:
1o. Un lot de terre situé au faubourg Franklin dans l'îlet No 37, faisant partie du lot No. 9, sur un plan particulier dudit îlet, ledit lot de terre mesurant, au pied américain, cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny, côté est, entre les rues [illegible] et Good, sur cent dix-huit pieds de profondeur; à cent trente six pieds distant de la rue [illegible].
2o. La moitié de l'îlet No. 21 du faubourg Washington ayant, mesurant soixante, quatre-vingt quinze pieds de face à la rue de Prosper et trois cent quarante un pieds de face sur la ligne limitrophe à l'ancienne habitation Montreuil.
3o. Un lot de terre désigné sous le No. UN de l'îlet No 150, situé à Milneburg, à l'encoignure des rues Columbus et St. Bernard, ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Columbia et cent vingt pieds de profondeur de face à la rue St Bernard.
4o. Quarante trois actions du fonds capital de la presse à coton à vapeur de la Louisiane en cette ville.
5o. Une action du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de cette ville.
Conditions. Les actions comptant; et les lots de terre un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale sur les dits lots de terre jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par [illegible] Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS,
4 jan.—3t 30j. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Joseph Vecques, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 27 novembre 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai pour le compte de la dite succession, à la vente de la propriété ci-après décrite, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, vendredi, le 5 février 1847, à midi:
1o. Un certain terrain situé au faubourg Marigny, dans la municipalité No 3 de cette ville, désigné sous le numéro cinq de l'îlet No. 33, d'après un plan dressé par A. Ferrière, le 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de La. Feraud, ci-devant notaire en cette ville, au livre des plans B.
Le dit terrain mesure, au pied anglais, trente pieds de face à la rue Girod, sur quatre vingt dix-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et en dépendant.
2o. Un autre lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné sous le No. cinq, de l'îlet numéro quatorze, compris entre les rues St. Jean-Baptiste, des Champs-Elysées, des Français et St. Avid, mesurant (mesure américaine) trente-six pieds sept pouces de face à la dite rue St-Jean Baptiste, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes; le tout conformément au plan dressé par L. Surgi, le 12 mars 1836, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, ci-devant notaire en cette ville, sous le No. 19, de son livre de plans.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.
Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction garantie par hypothèque, et portant intérêt à huit pour cent l'an.
N. B. Les actes de vente devant P. E. Laresche, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
4 janv—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No [illegible].—Cr. de Com.—P. A. Giamarchi vs. J. Chanut.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mardi, 19 janvier, 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Bourbon, No 179, entre les rues St. Pierre et Toulouse, à l'adjudication
D'un lot de livres, de trois malles vides, d'une canevette, une boîte en ferblanc &c., saisis dans la dite affaire.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
6 jan 3fen10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Hypolite Barbet décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 413.—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, mardi, le 19 janvier 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Bourbon No 179, entre les rues St. Pierre et Toulouse, à l'adjudication d'un lot de fleurs artificielles, d'étoffes, de papier &c.
Conditions:—comptant. JOHN L. LEWIS.
6jan—3 f 10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 12,711—(Cour de Paroisse)—La Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Carrollton, (John Egerton, subrogé, &c.) vs. la Municipalité No 3.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias en faveur de John Egerton, et à moi adressé par l'honorable troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 26 janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Tous les droits, titres et intérêt de la défenderesse, la Municipalité No 3, au recouvrement d'une rente annuelle et perpétuelle, au taux de six pour cent l'an, payable par trimestre, sur les comptes suivans, sur des propriétés situées rue de l'Esplanade et près de cette rue, et aussi toutes rentes qui seraient arriérées par les dites propriétés.

1o A J. F. E. Livaudais, curateur de O. Livaudais, sur	$1,000 00
2o A la Banque de l'Etat de la Louisiane, comme principale et agent	1,085 00 / 2,111 00
3o A Mme Philip Guesnon et son mari	910 00
4o A Cousine Olivier	
5o A Mme Manuel Prados et son mari, $475 et 210	685 00
6o A Mme veuve O. Pollock, exécut. testam. de C. Pollock	[illegible]
7o A M. Thomas, agent de J B Bienvenu	[illegible]
8o A Mr. J B Blache	1,[illegible]
9o A J B Sauvinet	5,054 00
10o A A C Tremoulet	2,[illegible] 00
11o A Mlle Charlotte Pollock, sur ($[illegible])	
	$[illegible] 00

Saisis dans la dite affaire.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
14j—30m30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

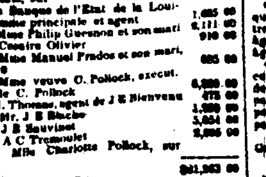

FUSILS DE CHASSE.
REÇU par les navires [illegible] un assortiment de FUSILS doubles et simples [illegible]
[illegible] A. SOUBIE, [illegible] rue Toulouse.

VENTES JUDICIAIRES.

Vente [illegible] d'Orléans, à l'effet [illegible]
Succession de dame [illegible] Duchamps, décédée, veuve de Francis Lebret, [illegible] A A Bourcy vs [illegible] ses co-héritiers, pour un partage.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE.—Paroisse de St-Jacques—En vertu d'un décret ordonnant un partage et daté du 8 de [illegible] 1846, et aussi en vertu d'un autre décret daté du 14 janvier 1847, tous deux à moi adressés par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de la paroisse de St-Jacques, je procéderai le samedi 20 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre situé en cette ville, rue des Remparts, entre les rues Conti et Bienville, désigné sous le numéro sept, d'après un plan dressé par Louis Joseph Pilié, architecte, en date du 19 décembre 1835, et annexé à un acte passé le 31 du même mois et de la même année, au rapport de Felix Grima, alors notaire en cette ville
Le dit lot de terre mesurant au pied américain, 26 pieds de face à la rue des Remparts, 100 pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, 109 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du lot numéro huit, et 26 pieds 2 pouces de large sur la ligne qui le sépare d'une allée de 10 pieds 3 pouces et 4 lignes de large, ainsi que d'une cour; le tout établi à l'usage commun des lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit dudit plan, faisant face à ladite rue des Remparts et colorés en jaune sur ce plan, et aussi à l'usage commun de quatre lots de terre faisant face à la rue Conti et désignés sous les Nos un, deux et trois, le susdit lot No sept ayant par conséquent droit à la dite servitude.
Ensemble la maison en briques et à étages et autres dépendances du dit lot de terre.
Conditions. Un tiers payable en tout mars 1847, un tiers en tout mars 1848 et un tiers en tout mars 1849, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Félix Percy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L LEWIS,
19 jan—30m30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feue Hortense Guillemin, décédée.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté du 16 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le samedi, 20 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour compte de ladite succession, à l'adjudication de
1o La moitié indivise de l'esclave MODESTE, négresse, âgée d'environ 32 ans, avec ses trois enfants nommés PAULINE, griffonne, âgée d'environ 8 ans, DELPHINE, griffonne, âgée d'environ 6 ans, et SAM, mulâtre, âgé d'environ 10 ans.
2o La moitié indivise de l'esclave HENRIETTE, griffonne, âgée d'environ 17 ans.
Conditions: comptant—Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
19jan—Mcn30j Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 308—Alexandre Cabaret vs. G. Freche.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable troisième cour de district de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par suite du consentement des parties y intéressées, je procéderai mardi 19 janvier 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue Toulouse, entre celles de la Vieille Levée et Chartres, à l'adjudication,
Le fonds d'une boutique de tonnelier, consistant en barils de mélasse vides, outils de tonnelier, &c
Aussi, un lot de meubles et de planches, &c., au premier, saisis dans ladite affaire.
Conditions, comptant. JOHN L LEWIS,
16jan—tlj Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.—Succession de feu Antonio Argote de Villalobos, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 13 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le vendredi, 19 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
1o Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Royale, Condé, St. Philippe et des Ursulines, mesurant, au pied français, 37 pieds plus ou moins de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné à droite par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Marguerite Montégut, et à gauche par la propriété, dont suit la description, appartenant à la susdite succession.
Ensemble avec les bâtisses construites sur ledit lot de terre, consistant en une maison en briques à trois étages et cuisines en briques.
2o Un autre lot de terre contigu à celui précédemment décrit, du côté de la rue St. Philippe, ayant 28 pieds plus ou moins de face à la rue Royale, sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins.
Ensemble avec les bâtisses qui y sont construites consistant en une maison en briques à un étage.
Ensemble aussi cent actions de ($100 chaque) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, avec tout ce qui s'y rapporte et au rapport de Theodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 août 1834. Le montant emprunté sur ces actions se trouve payé.
3o Un autre lot de terre, situé en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, formant l'angle des rues St Pierre et Bourbon, et mesurant 50 pieds de face à la rue St Pierre, et 60 pieds de profondeur et face à la rue Bourbon; ensemble avec les bâtisses en briques à étages qui existent dessus.
Conditions.—Un quart comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et en cas de non paiement à échéance les dits billets porteront intérêt, à raison de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L LEWIS,
19j—[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu John Waters Collins, décédé.
Deuxième cour de District de la Nouvelle-Orléans
EN vertu d'un ordre de vente daté du 14 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, je procéderai le vendredi 19 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour le compte de ladite succession, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété foncière ci-après décrite et des esclaves dénommés, savoir:
1o. Deux certains lots de terre situés au faubourg Lacourse, dans l'îlet numéro 63, borné par les rues Nayades, Terpsichore, Apollon et Melpomène, suivant plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la municipalité No 2, de cette ville, date du 9 mars 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, le 5 août 1840; lesdits lots de terre désignés sous les Nos 28, & 29, d'après le plan sus mentionné, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces de face à la rue Terpsichore, entre les rues Apollon et Nayades, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 huitièmes de pouce. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés. Lesquels dits lots de terre [illegible] désignés sur le plan original dudit faubourg Lacourse et du faubourg de l'Annonciation, dressé par B. Lafon et déposé en l'étude de L T Caire, notaire public en cette ville, sous les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, ainsi qu'il appert d'un acte de Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, en date du 5 août 1840.
2o. Deux lots de terre situés dans la municipalité No 2 de cette ville, dans l'îlet borné par le "Florida landing," les rues Vine, Cypress et Willow, et désignés sous les Nos 293 et 294, suivant un plan dressé par W. T. Thompson, le 6 janvier 1843, et déposé sous le No. 44, au livre des plans de J. B. Marks, notaire.—Les dits lots de terre mesurent chacun 25 pieds de face à la "Florida landing," sur 120 pieds de profondeur.—Lesdits terres désignés [illegible] sous les Nos 293 et 294, suivant plan dressé par R. Delafield, ingénieur, daté mars 1834, et déposé en l'étude de F Grima, notaire public en cette ville, le tout ainsi qu'il appert d'un acte au rapport dudit notaire, J B Marks, en date du 11 janvier 1843.
3o. Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Nayades, Apollon, Terpsichore et Melpomène, désigné sous le No huit, suivant plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la municipalité No 2, daté du 9 mars 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, en date du 5 août 1840; ledit lot mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Melpomène, entre les rues Apollon et Nayades, sur une profondeur, entre les lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 huitièmes de pouce. Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus, les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés, &c. et qui y appartiennent. Lequel lot de terre est désigné sur le plan original des faubourgs La Course et de l'Annonciation, dressé par B Lafon, et déposé en l'étude de L T Caire, notaire public en cette ville, sous les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte en date du 5 août 1840, au rapport d'Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville.
4o. L'esclave nommé ELLICK, nègre âgé d'environ 38 ans.
5o L'esclave nommée MARIA, négresse âgée d'environ 33 ans.
Conditions comptant.
Les actes de vente devront être passés par A D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L LEWIS,
[illegible]—3fen30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 11—Vente à l'effet d'opérer un partage du produit des biens du tuteur entre les enfans mineurs et majeurs—Guy Dreux vs. Didier Dreux.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai jeudi, le 28 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété foncière et des esclaves ci-après décrits saisis dans la dite affaire, savoir:
1o. UN LOT DE TERRE désigné par le numéro Trente-deux, de l'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, St-Louis et Royale, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon sur une profondeur, de cent dix-sept pieds, ensemble avec la maison en briques à étage, cuisines etc qui existent dessus.
La dite propriété est bornée du côté de la rue Royale, par la propriété appartenant à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, du côté de la rue Bourbon par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Vve. [illegible] Durel et dans la profondeur par la propriété ci-devant appartenant à O. de Armas, et aujourd'hui à Prosper Trouard.
Aussi—Cent-quinze actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.
2o. Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues de la Levee, Conti, Chartres et Bienville, mesurant vingt-un pieds trois pouces six lignes de face à la rue de la Levee, sur quatre vingt un pieds de profondeur, mesure anglaise, ensemble le magasin en briques et à 4 étages faisant face à la rue, et un arrière magasin également à 4 étages dans la cour, sur ledit lot. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bienville, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à J. J. F. Mercier et du côté de la rue Conti par celle de Célestin de [illegible].
3o Un demi-terrain situé dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, des Remparts, Bourgogne et St Anne, mesurant vingt pieds de face à la rue d'Orléans, sur soixante quinze pieds de profondeur ou environ. Ensemble avec la maison en briques et à étage avec mansardes, cuisine, etc, sur ledit demi-terrain. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bourgogne, par la propriété appartenant à Joseph Melo, h. d. c. l., du côté de la rue des Remparts, par la propriété de Charles Vicaire Fonlon, et sur la ligne du fond, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Mimi Volant.
4o. AUGUSTINE, négresse, âgée d'environ cinquante ans; 5o. BILLY, griffonne, âgée d'environ trente-deux ans; 6o. LUCY ANNE, mulâtresse, âgée d'environ treize ans; 7o. JAMES, mulâtre, âgé d'environ vingt-deux ans.
CONDITIONS.—Un quart comptant, et la balance payable à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 dec—[illegible]

DEUXIEME Cour de district de la Nouvelle Orléans, No 42.—B L. C. Wailes, gardien, vs. Benjamin Franklin.—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]
[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

VINAIGRE DE VIN BLANC à vendre en débarquement [illegible] Agnès, par le soussigné.
24 caisses de 24 bouteilles vinaigre de vin blanc.
300 dame-jeannes contenant chacune 5 gallons Vinaigre de vin blanc.
CHARLES DUFOUR,
11, rue Conti.

VENTES DE CE JOUR.

PAR SYKES & HYDE.
A. Devall—Encanteur.
FARINE EN VENTE.

AUJOURD'HUI mardi 19 du courant, à 10 1/2 heures, il sera vendu sur la Levée en face de la rue Lafayette, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra:
1300 barils farine endommagée sur le chaland du capitaine F. C. Swain de Cincinnati, rembarquée sur le vapeur Atlantic et débarquée en ce port.
Immédiatement après, au bout de la rue Gravier, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra
900 barils de farine endommagée sur un chaland rembarquée sur le vapeur Peytona et débarquée en ce port.
Immédiatement après, au bout de la rue du Canal, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra
1700 barils de farine endommagée à bord des chalands des capitaines Swain & Powell, Long No 11 rembarquée sur le vapeur Sultana et débarquée en ce port.
Aussi: En débarquement du Henry of the West 233 barils de farine endommagée à bord du chaland No 15 19jan—1

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL—Encanteur.
AUJOURD'HUI mardi, 19 du courant, à 10 heures, il sera vendu au No. 22 rue Poydras, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra
50 sacs café Rio, endommagé dans le voyage de Boston à ce port.
Conditions —Comptant. 19jan—1

VENTES A L'ENCAN.

Vente ordonnée par les Gardiens du Port.
PAR N. VIGNE, No. 84, rue de Chartres.
IL sera vendu jeudi, vingt-un janvier 1847, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:
1 caisse cotonnade française
1 do barege
1 do chapeaux paille d'Italie; marquées L. H. R. et endommagés à bord du navire Amazon, capitaine Mury, venant du Havre. 19 jan—3

Quincaillerie & Grocerie.
PAR J B BLACHE & Co, Encanteur.
MERCREDI, 20 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, No 30, rue de la Vieille Levée, pour clore
Un grand Assortiment de Quincaillerie.
33 caisses poivre, 25 do moutarde;
13 do chandelles blanc de baleine;
75 do do
5 pipes eau-de-vie.
50 caisses thé impérial, &c, &c. 18—2

PAR J B BLACHE & Co, Encanteurs.
JEUDI, 21 du courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Dauphine et St Philippe, pour clore une société,
Un fonds de Cabaret bien achalandé.
Conditions à la vente: 18—3

PAR F FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu mercredi prochain 20 du courant, à 4 heures P. M., rue St Louis, près l'encoignure des rues St. Louis et Marais,
Un assortiment de meubles, tels que lits, tables, armoires, chaises, &c., &c. 18jan

Vins! Vins! Vins!
PAR SYKES & HYDE.
A. Devall, Encanteur.
MERCREDI, 20 janvier, à 10 heures et demie au No 61, rue de la Commune, vis-à-vis la Bourse de Hewlett, il sera vendu:
71 quarts barriques vin de Porto,
20 huitiemes do do
110 quarts do vin de Madère,
50 huitiemes do do
20 demi pipes vin de Madère
Ces vins sont sans mélange et d'importation directe.
Conditions: à la vente;—elles seront libérales.
AUSSI—Pour compte de qui il appartiendra, pour clore une consignation:
5 Pipes rhum de la Jamaïque; 5 do genièvre Cygne, 10 demi pipes eau-de-vie; 10 quarts barriques eau-de-vie, 20 huitième barrique eau-de-vie. 18j

PAR J. B. BLACHE, Encanteur.
IL sera vendu, samedi 23 janvier courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis,
1o Un lot de terre situé rue Congrès, faubourg Washington, dans l'îlet No 11, compris entre les rues Craps, Congrès, Amour et [illegible] dépendance, mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Congrès, sur 90 pieds 9 pouces de profondeur; ensemble, avec une maison à étage, entre poteaux, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, une galerie et deux chambres, dans la comble, une cuisine, un puits, commodités, &c, &c.
2o. Un autre lot de terre joint au terrain ci-dessus, mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Congrès sur 90 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble avec les ruines d'une maison [illegible]
3o. Un autre lot de terre situé dans le même faubourg, dans l'îlet No 12, ledit lot formant l'encoignure des rues Congrès et Amour, et mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Congrès, sur 95 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue d'Amour.
Ces dits lots sont désignés par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan dressé par L. H. Pilié, dépôt voyer.
Un lot de terre situé dans la rue Clouet, de [illegible] sous le No. 9 sur un plan dressé par [illegible] et annexé à un acte pardevant Théodore Seghers notaire public, en date du 11 mars 1836. Ledit lot mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Clouet, entre la rue Casacalvo, et le chemin public, sur 124 pieds 8 pouces de profondeur, avec une cuisine en bois, &c.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, jusqu'à parfait paiement, et si elle ne sont pas payées à échéance, ils porteront intérêt à raison de 8 p0 par an, [illegible] comme clause pénale, seulement.
Actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1jan

PAR P. E. TRICOU, Encanteur.
EN vertu d'une résolution du Conseil, en date du 16 novembre 1846, il sera vendu à l'encan, mardi, 26 janvier, à 4 heures, sous la surveillance du Comité des Améliorations, au dépôt de la Municipalité No. Un, encoignure Orléans et Claiborne:
Le contenu d'un atelier de forgeron, et plusieurs lots de vieux fer, cuivre, fonte, des ancres, une pompe à incendie, &c, &c.
Aussi—Mercredi, 27 janvier, à 4 heures et demie, seront vendues trois sonnettes, telles qu'elles se trouvent sur la Levée, au pied de la rue Ste Anne, et les deux autres au pied de la rue de l'Hôpital.—Conditions, comptant.
16j A D CROSSMAN, Maire.

MORCEAU DE TERRE SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI,
SUCCESSION DE GEO. ASBRIDGE
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
SAMEDI 30 janvier courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu sans réserve, pour clore la succession de feu George Asbridge:
Un morceau de terre situé dans la paroisse de Plaquemines de 150 acres et une fraction de superficie, dans le township 18 Range 16 du Mississippi, District Sud-Est de la Louisiane, faisant face au fleuve Mississippi.
Conditions—Un tiers comptant, la balance en un an de crédit, pour billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente pardevant A. Chiapella notaire, aux frais de l'acquéreur. 11jan

A vendre à l'amiable.
UNE jolie voiture à quatre roues (Stage) avec une paire de bons chevaux, harnais complets, le tout en bon état.
Si d'ici au mercredi 20 courant la voiture n'est pas vendue à l'amiable, elle sera offerte en vente publique ledit jour à midi, en face la Bourse St. Louis, rue St Louis, entre celles Royale et Chartres. Pour les conditions, s'adresser à l'encoignure St Louis et Chartres à F FERNANDEZ & WHITING,
11 jan—9 Encanteurs

AVIS.
MR. DEREPA, SERRURIER—FORGERON, faisant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'étant de retour de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, No. 91.
Il posera les sonnettes comme par le passé, mais avec de nouveaux procédés qu'il a rapporté, ainsi que de nouvelles mécaniques simplifiées pour les tentes et qui méritent l'attention des négociants.
Il continuera également toutes les branches de sa partie telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffre-forts, serrures, entourage de tombe et tout ce qui concerne ce genre d'affaires 2 nov—6t

CHAPEAUX—En débarquement du navire Winegame, trois caisses chapeaux dernière mode, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co

CASQUETTES en drap noir—500 pour jeunes gens, à vendre par
D. B. MAGARTY,
3 nov 200 Bourbon

TEREBENTINE —12 barrils essence terebentine, à vendre par P. CUSACHS

MEUBLE de [illegible], à vendre à bas prix, 48 Bienville st F. PERRET 28d

$10 DE RECOMPENSE.
PARTI de la Grande Terre, Barataria, vers le 15 novembre dernier, le nègre ISAAC.—Il s'est enfui dans un joli bateau, peint au dehors en noir, avec une bande rouge, et l'on suppose, qu'il doit venir en ville Le dit nègre est noir, taille d'environ 6 pieds. La récompense promise sera payée par les soussignés pour son appréhension.
WYLIE & EGANA,
29dec 58 rue Bienville

ESCLAVES MARRONES.
Cent piastres de récompense,
SERONT payées pour l'arrestation de la mulâtresse ADELINA, âgée de 28 à 30 ans, taille de cinq pieds deux pouces, teint clair, avant de petites taches à la figure; elle parle français et anglais.
Et dix piastres pour l'arrestation de la griffonne SARA, âgée de 40 ans, taille de cinq pieds 5 pouces, elle bégaie, et est d'une forte constitution. Elle parle français et anglais.
Les récompenses sus-dites seront données pour l'arrestation et la mise en prison des esclaves ci-dessus. F FERNANDEZ, syndic provisoire
14 jan de la faillite de J. Gomez

EPAVES.
CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Domaine entre Derbigny et Roman
Une mulle bais brun, marquée de harnais sur le corps, étampé sur la hanche sans aucune autre marque ni étampe apparente
Une vache rouge ou tigrée, les bouts des cornes sciés, quelques taches au dessous du ventre, le bout de la queue blanc, marques aux oreilles sans autre marque ni étampes apparentes.
Si d'ici au 23 janvier les dits animaux ne sont point réclamés elles seront vendus au lieu et heure accoutumés, par R Kerrison encanteur.
MICHEL DUREL,
14jan Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman
Un cheval gris blanc, le dos malade, sans aucun autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 23 janvier ledit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumes par R Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
13jan—10t Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman,
UN CHEVAL gris fer, quelques taches blanches sur le corps, les quatre jambes et le front blancs, étampe sur la hanche droite des lettres qui se ressemblent Z J sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 23 janvier, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumé par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
11 jan—10 Gardien des épaves

E. BROWER & Co.,
No 17, rue du Camp, et 94, rue Commune,
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros;
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.
ARGENTERIE, PLAQUÉS, FERBLANTERIE et [illegible] en Bois, etc. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

SERRURES FRANÇAISES ASSORTIES, à vendre par LEOPOLD JEANNET.

VIN ROUGE en barriques—200 barriques St-Julien, à vendre en magasin par
AUG. MOUIER,
18 déc rue St-Louis, No. 80.

CIGARES—Un grand assortiment de cigares Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, etc., en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
15 déc 32, Vieille Levée

KIRSCH en débarquement du navire Brunswick, à vendre à l'encan par
17 déc LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis